

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Lettre de John Herschel. — Affaire d'Espagne. — Brevets d'inventions. — Article remarquable du *Handelsblad*. — Sénat belge. — Travaux législatifs de la session. — Routes du Luxembourg. — Habileté des faussaires. — De l'esprit d'association. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, 14 juin. — On assure que la cour attend les ducs d'Orléans et de Nemours du 25 au 30 de ce mois, au plus tard. Les princes reviendront par Lyon.

M. Horace Vernet part aujourd'hui pour Saint-Petersbourg, hier dans la journée, il a été reçu en audience particulière par le roi.

M. Pozzo di Borgo sera à Paris du 20 au 25 juin. Ses appartements sont préparés rue du faubourg St-Honoré, chez son neveu; car l'ambassadeur a refusé le logement que son collègue, M. de Pahlen, lui avait offert à l'ambassade. M. Pozzo restera un mois à Paris; il ira ensuite à Aix, en Savoie, et de là à Lucques et à Florence; son neveu et sa nièce doivent l'accompagner.

M. le général Allard, dont le départ avait été annoncé, est parti hier au soir pour Brest, où la corvette *l'Aube* n'attend que son arrivée pour partir pour l'Inde.

On écrit de Dijon, le 12 juin:

Pendant un orage qui a eu lieu hier soir, sur six heures environ, le tonnerre est tombé sur la flèche de la cathédrale de Dijon, et a failli renouveler le désastre arrivé à Chartres. Voici les détails qu'on rapporte à ce sujet: la foudre aurait traversé une voûte latérale et brisé deux chaises dans l'église même; aucun autre accident, si ce n'est qu'une jeune fille se serait évanouie, et qu'un jeune enfant, qui se confessait alors, aurait éprouvé pendant quelques moments une surdité complète. Mais ce qui est plus certain, c'est que la foudre avait mis le feu au clocher. On ne s'en est aperçu qu'à neuf heures du soir, c'est-à-dire plus de trois heures après. De prompts secours ont été apportés, grâce à l'arrivée subite des pompiers, l'incendie a été aussitôt éteint, sans grand dommage: quelques autres seulement étaient enflammées. Une pompe avait été montée au clocher même. Parmi les personnes qui sont arrivées les premières, et qui ont, sans s'exposer, le plus contribué à éteindre le feu, on cite les pompiers Guépin et Bérichon, et le sieur Bailly, serrurier.

On a placé ce matin, au milieu de la place de la Concorde, le socle du piédestal de l'obélisque. C'est un énorme bloc de granit tout d'une pièce, long de 16 pieds, large de 10, épais de trois; son poids est de 80 à 100 milliers. Le dé qui va être placé dessus, tout d'une pièce, mais trois fois plus énorme encore, sera extrait de l'alège et apporté à destination, à grand renfort de plans inclinés et de cabestans.

Hier dimanche, dans la dernière scène du *Diable boiteux* à l'Opéra, un accident qui pouvait devenir très grave a effrayé les spectateurs. Un jeune danseur du corps de ballet, Méraute fils, entraîné par la rapidité du mouvement général, qui forme le dernier tableau, a quitté la main de son voisin et a été lancé avec une violence extrême par dessus la rampe; il est allé tomber dans l'orchestre le long d'une loge d'avant scène. La commotion a été si violente que M. Méraute est resté sur la place. On l'a emporté sans connaissance.

Vivement ému de cet accident, le public n'a pas voulu sortir de la salle sans savoir des nouvelles du blessé. Son évanouissement s'étant prolongé, les médecins qui s'étaient empressés de le secourir, n'ont pu répondre avant qu'il eut repris l'usage de ses sens; enfin, après quelques minutes d'attente, on est venu annoncer que le jeune Méraute venait d'être saigné, mais que son état n'inspirait aucune inquiétude, et qu'il en serait quitte pour quelques contusions.

Un journal américain contient une lettre remarquable de sir John Herschel, à un capitaine qui lui avait envoyé un numéro du *Journal du Commerce de New-York*, où se trouvait le récit des prétendues découvertes dans la lune. Voici cette lettre:

AU CAPITAINE CALDWELL.

Sur le bâtiment américain le *Levant*, Table-Bay, Veldhauser, près Wynberg, Cap de Bonne-Espérance, 5 janvier 1836.
Sir John Herschel présente ses compliments au capitaine Caldwell, et le remercie de lui avoir com-

munié la fable singulière et artistement conçue qui a paru dans le *Journal du Commerce de New-York*, du 2 septembre 1835. Sir John Herschel serait bien aise de pouvoir la garder, un peu comme curiosité, et aussi comme nous faisant perpétuellement souvenir combien sont vaines (*trivial*) les découvertes que toute notre science si vantée a jusqu'ici réalisées ou pourra réaliser dans les siècles à venir, en comparaison de ce qui nous est inconnu et de ce que nous ne soupçonnons pas parmi les réalités de la nature, et même parmi celles qui sont sous notre main, et qui ne sont point hors de notre portée. Sir John Herschel serait heureux si le séjour du capitaine Caldwell au Cap lui permet de lui faire voir par ses yeux sous quelle humble échelle ses opérations astronomiques seront conduites.

On écrit de Berlin, le 7 juin, que parmi les nombreux présens que les princes français ont fait dans cette capitale, il y a 2,000 écus de Prusse pour les pauvres catholiques.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A Madrid, on organise une armée de 12 mille hommes, dont le commandement sera donné au général Quiroga. Elle est destinée à aller combattre Cabrera, qui fait de grands progrès dans le royaume de Valence. Ce général a pour chef d'état-major un ancien commandant de la garde, nommé Areval, qui est, dit-on, un officier de mérite.

On écrit du Passage, 9 juin:
Les factieux ont encore attaqué ce matin, à trois heures, les avant-postes des positions E. du Passage, défendues en grande partie par la marine anglaise. Quarante Espagnols du régiment de Saragosse, renfermés dans une maison, après s'être laissé surprendre dans les retranchemens qui la défendaient, ont fait une résistance héroïque, et, en donnant l'éveil sur tous les points, ils ont repoussé le bataillon ennemi qui, croyant les enlever, leur faisait les plus belles promesses.

Sur les quarante braves renfermés dans la maison précitée, dix-sept ont été blessés et un tué à la bayonnette; les carlistes ont laissé neuf morts sur le champ de bataille; le nombre des blessés est sans doute plus grand.

Du côté de Saint Sébastien, un demi-bataillon anglais et quelques chapelgorris sont sortis à la pointe du jour, et se sont portés en avant, pour s'emparer d'une maison occupée par les avant-postes carlistes; ils s'en sont rendus maîtres sans la moindre résistance, et, après y avoir mis le feu, se sont retirés dans leur première position. (Ph. de Bayonne)

BRUXELLES.

Bruxelles, 16 juin. (Trois heures.) — Malgré la hausse de Londres, le cours sans variation de Paris, nos prix sont restés faibles, Ardois 42 1/2 5/8 argent. Après la cote de même.

Anvers, deux heures. — Ardois 42 1/2 5/8 cours.
Amsterdam, 15 juin. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 3/8 5 p. c. 101 15/16 102, billets de chance 24 13/16, 15/16, syndicat 97 7/8 1/16, société de commerce 172 1/2 174 1/2 1/2; Ardois pièces de 85 liv. 42 9/16, 5/8, différée 15 1/8; passive 12 3/4.

Paris, 15 juin. — Ardois 41 1/4 (sans variation.)
Londres, 14 juin, 4 heures. — Point de fluctuations dans nos fonds, ceux de l'étranger étaient en faveur, les espagnols surtout. Le ministère a éprouvé un échec devant la chambre des lords, sur le bill concernant l'administration de la justice, ajourné à la majorité de 91 voix contre 29, mais son triomphe dans les communes est si éclatant, qu'il n'y a nulle crainte à avoir sur sa conservation. Consolidés 92; belges 102 1/4 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 56 7/8 57 1/8; 5 p. c. 101 7/8 3/4; Espagnoles active au comptant 40 7/8 41 1/8 41 à 41 1/4, au 30 courant 41 1/8 à 3/8, passive 12 1/8, différée 18 5/8 à 7/8; portugais 5 p. c. 81 1/8 81 à 81 1/4, 3 p. c. 52 3/4 à 53; brésiliens 86 1/2.

Dans sa séance d'hier, le sénat a adopté sans changement les projets de loi relatifs à l'emprunt de trente millions, au transit, et aux poids et mesures.

A l'occasion du premier projet, M. Cassiers a reproché au gouvernement d'avoir négligé de faire rentrer au trésor les sommes dont la Société Générale reste dépositaire; il soutient que ce n'était

pas aux tribunaux mais à la cour des comptes seule à prononcer sur cette affaire. M. le marquis de Rodas a combattu l'idée de contracter un emprunt à 3 pour cent, à cause de l'augmentation du capital qui en résulterait. Il admettrait ce système dans toute autre circonstance, mais dans l'espèce, comme les produits des routes en fer et autres sont affectés au remboursement, il pense qu'il vaut mieux travailler à amortir l'emprunt le plus tôt possible, et agir comme le fait tout père de famille, ou tout établissement commercial ou industriel qui emprunte une somme d'argent pour augmenter le cercle de ses opérations. C'est parce que l'emprunt en question est destiné à des travaux productifs qu'il eût désiré un mode de remboursement qui ait lieu dans le plus bref délai possible.

M. le ministre des finances a ensuite donné quelques explications sur le mode dont l'emprunt sera contracté. Il pense que la publicité et la concurrence doivent donner toutes les garanties, qu'il ne le sera qu'aux conditions les plus avantageuses.

Le ministre, abordant la question de la banque, a reproché le reproche de négligence adressé au gouvernement, et a rappelé qu'un tribunal de première instance s'étant déclaré compétent dans cette affaire, on devait attendre sa décision.

Au commencement de la séance, M. le comte de Baillet, de retour de sa mission à Berlin, et qui avait été réélu membre du sénat, a été admis à prêter serment.

Le sénat se réunira ce matin à onze heures, pour entendre la lecture de l'ordonnance de clôture.

Par arrêté du 13 juin, le sieur Molitor (Jean Phil.), docteur en droit, est nommé professeur extraordinaire, chargé du cours des pandectes à la faculté de droit de l'université de Gand.

Par arrêté du même jour, les sieurs de Puydt, (Remi), lieutenant-colonel du génie, membre de la chambre des représentants, demeurant à St-Josse-ten-Noode, faubourg de Bruxelles; Peruez (George-Antoine), sous-lieutenant du génie, demeurant à Charleroy, et Lebon (Gustave Edouard-Hyppolyte), propriétaire et négociant, demeurant à Charleroy, sont déclarés concessionnaires du chemin de fer d'entre Sambre et Meuse, et de ses embranchemens, pour 90 ans.

Par arrêtés royaux du 11 juin 1836, un brevet d'invention de cinq années est accordé au sieur Augustin (J.-B.-N.), domicilié à Ixelle-les-Bruxelles, pour une machine à locomotion, dite *chemin volant*.

Un brevet de cinq années est accordé au sieur Dupret (César), domicilié à Tournay (province de Hainaut), pour un toupet de nouvelle invention.

Un brevet d'importation de cinq années est accordé au sieur Hartel (Joseph), négociant, domicilié à Anvers, pour un procédé de conservation des bois de construction et autres.

Ce brevet est accordé à l'impétrant sous les conditions expresses:

1° D'introduire et de mettre en œuvre dans le royaume ledit procédé, dans le délai d'une année, à partir de la date du présent arrêté;

2° D'autoriser tout industriel du pays à faire usage du même procédé, et de lui donner à cet effet, tous les renseignements et instructions nécessaires, et ce moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par le ministre de l'intérieur, après une expertise contradictoire.

Un brevet d'importation de dix années est accordé au sieur Nash (Jones-Gifford), brasseur à Bishop-Stortford (Angleterre), domicilié à Anvers, chez M. Hartel (J.), négociant, pour un nouveau procédé servant à tanner certains cuirs et peaux.

Ce brevet est accordé à l'impétrant sous les conditions expresses:

1° De mettre en œuvre dans le pays, endéans le délai d'une année, à partir de la date du présent arrêté, le procédé qui fait l'objet du brevet;

2° D'autoriser tout industriel du pays qui lui en fera la demande, à user du même procédé, en lui donnant, à cet effet, toutes les indications nécessaires, et ce moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par le département de l'intérieur, après une expertise contradictoire.

Un brevet d'invention de quinze années est accordé au sieur Marchal (Desiré), horloger, domicilié à Bruxelles, pour un nouveau système d'application de la vapeur comme force motrice.

— Le ministre de l'intérieur fait connaître qu'à partir du 16 de ce mois, il y aura deux stations intermédiaires entre Malines et Anvers : la première au pont de Duffel, sur la rive gauche de la Nèthe, et la seconde au Vieu-Dieu, à la traverse de la chaussée de Lierre. Tous les convois s'arrêteront aux dites stations, sauf ceux partant de Bruxelles et d'Anvers à 11 heures et demie du matin, lesquels traverseront également la station de Vilvorde sans s'y arrêter.

— On s'est occupé au ministère de la guerre du sort des officiers pour la durée de la guerre. Il a été décidé qu'une partie conserverait leur grade, qu'une autre partie perdrait un grade et qu'un capitaine et un sous-lieutenant seraient démissionnés.

— Le remorqueur Diets a traversé avant-hier la ville, avec le plus grand succès, pour se rendre sur la chaussée d'Auderlecht, lieu de sa destination, d'où il commença, assure-t-on, incessamment un service régulier sur Hal, sous la protection du gouvernement. En passant par la ville, il a su parer aux rencontres les plus difficiles, sans occasionner le moindre dérangement, il a passé dans les rues les plus étroites et les plus tortueuses, sans causer la moindre frayeur aux chevaux.

— De tous les ports de France, Bordeaux est celui avec lequel la Belgique a les relations les plus multipliées. Les vins les plus spiritueux et autres produits naturels que nous tirons de cette riche cité, forment un chiffre très-élevé dans la masse de nos importations. Jusqu'à présent, les bénéfices des transports occasionnés par ce mouvement commercial ont tourné à l'avantage des marines étrangères; les navires du nord surtout, jouissent de la préférence des expéditeurs bordelais. Il était pénible pour notre marine nationale, d'autre part si peu occupée, de se voir ravir une branche aussi active, destinée à alimenter, on peut dire exclusivement la consommation intérieure. Notre canal se trouvait ainsi privé dans son utilité de voie maritime, parce que les cargaisons nous venaient disséminées sur des frêles allèges, souvent détériorées, ayant supporté des frais extraordinaires très élevés. De là, des contestations, des procès, des démarches toujours nuisibles à la célérité des opérations du commerce. M. G. L. Dansaert, vient d'offrir à nos négociants, les moyens de remédier à ces inconvénients.

La navigation entre Bordeaux et Bruxelles se ferait par des navires d'un tonnage convenable et de capacité relative à notre canal, pour arriver sans difficultés à Bruxelles. Ces navires, une fois engagés sur Bruxelles, ne pourraient dans aucun cas, prendre des marchandises pour une autre destination de ce royaume; de cette manière Bruxelles obtiendrait le rang, comme port de mer, qui lui a été assigné par la loi, au plus grand avantage de son commerce et de celui de ses environs.

Le *Handelsblad* contient l'article suivant, concernant la nomination de MM. Gericke et Borluut, appelés par le gouvernement hollandais à des fonctions civiles dans le Limbourg :

« Les journaux annonçaient ces jours derniers que MM. Gericke et Borluut d'Hoogstrate venaient d'être nommés par S. M., l'un secrétaire du conseil provincial, l'autre référendaire auprès du gouvernement civil du Limbourg, et ils ajoutaient que cette dernière nomination était fort remarquable parce que le sieur Borluut est de Gand et que son père est membre du sénat de Belgique. Nous ne voulons certes nous permettre aucune observation sur le compte de ces messieurs, mais il nous semble que de pareilles nominations ont une grande importance, dans un moment où s'agit la grave question de savoir si la Hollande renoncera à posséder une partie de l'ancienne province néerlandaise du Limbourg, dans le but de satisfaire la confédération germanique, d'incorporer les héritiers de la maison de Nassau, et de remplir les vœux de presque toute l'Europe, en assurant peut-être par ce sacrifice la conclusion de la paix. C'est dans un pareil moment que notre gouvernement vient de nommer dans cette province du Limbourg un secrétaire du conseil provincial et un référendaire auprès de l'administration civile. Si de pareilles nominations avaient été faites, il y a quelque temps, lorsque la question relative au Limbourg n'avait pas encore fixé l'attention générale, il n'y a pas de doute qu'elles auraient passé inaperçues.

« Mais aujourd'hui le contraire a eu lieu, et en Belgique même les journaux ont signalé ces nominations à l'attention de leurs lecteurs. Ils ont trouvé ces nominations d'autant plus importantes que M. Borluut est né à Gand et que son père est membre du sénat belge; et, suivant nous, ce sont là des considérations qui auraient dû plaider contre la nomination de ces fonctionnaires, sur la personne duquel nous nous abstenons au reste de toute observation. Aussi long-temps que nos différends avec la Belgique ne seront pas terminés, il nous semble fort intempestif et hors de propos (*ontydig*)

de donner aucun emploi à des Belges, ou de les placer dans quelque qualité que ce soit; et lorsque ces différends seront terminés, ainsi que nous l'espérons, lorsque la séparation de la Belgique et de la vieille Néerlande aura été légalement prononcée, alors notre gouvernement ne placera certainement plus un seul Belge dans aucune des provinces soumises à son autorité.

« Bien qu'aujourd'hui on ne puisse pas plus considérer le Limbourg comme belge que comme hollandais, les Belges sont maîtres de la plus grande partie de cette province, et il n'est pas très prudent d'y donner des emplois à des Belges, surtout au fils d'un sénateur belge. L'expérience nous a appris qu'il ne faut guère se fier à la fidélité et aux serments des Belges, et nous espérons que les leçons de cette expérience ne seront pas perdues. Si l'on veut maintenir le principe que le Limbourg continuera à appartenir à la vieille Néerlande, il ne faut pas placer des Belges dans une province qui a tant souffert de la déloyauté et de l'insurrection des Belges, il ne faut pas non plus diriger vers cette province tous ceux de nos anciens compatriotes belges, qui tout en se vantant de leur fidélité et de leur dévouement, ne voyent que leur intérêt personnel. Faire des semblables nominations serait travailler à faire tomber un jour à l'improviste le Limbourg entre les mains des Belges.

« Nous avons examiné ces nominations sous un autre point de vue encore. On sait que le déplorable *statu quo*, à l'établissement duquel on a consenti, pèse principalement et presque exclusivement sur la Hollande. Plus d'une fois nous avons exposé les désavantages qui en résultent pour nous, et au premier rang desquels on peut placer le fâcheux état de nos finances, l'aggravation des charges de la nation, l'augmentation continuelle de la dette de l'état. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de faire des économies, afin d'alléger autant que possible le poids de nos sacrifices. Or comment concilier les nominations dont nous venons de parler avec ce besoin d'économie? Les dépenses qu'entraîne l'occupation de Maestricht et des environs de cette forteresse, sont-elles couvertes par quelques bénéfices? Les contributions que paient les habitants de Maestricht sont-elles assez élevées pour couvrir ces dépenses? Ou bien les habitants de la Hollande, afin de maintenir le *statu quo* qui leur est si désavantageux, doivent-ils, là aussi, couvrir toutes les dépenses, sans retirer aucun bénéfice. Et cela pour un espace de temps illimité! N'est-ce pas là une raison de plus pour accéder au désir que nous exprimons tous nos alliés, relativement au Limbourg?

« Au surplus nous ne voulons pas nous occuper ici de la manière dont le gouvernement pourvoit depuis 1830 aux besoins de Maestricht. A notre avis, l'ordre qui doit régner dans les finances de l'état ne régnera pas dans les nôtres, aussi long-temps que l'on ne verra figurer au budget de l'état aucune partie de nos possessions dans le Limbourg, que le gouvernement n'indiquera pas les ressources avec lesquelles il fait face aux besoins dans cette province, et qu'il ne rendra pas compte des fonds qu'il y dépense. Ce sont là des questions de la plus haute importance, mais dont la discussion nous entraînerait trop loin en ce moment.

Chaque phrase de l'article du *Handelsblad* trahit les embarras de la Hollande et le besoin qu'elle éprouve de sortir au plus tôt à tout prix du *statu quo* créé par la convention du 21 mai. Certes pour qu'un journal accrédité et répandu comme le *Handelsblad* ose conseiller, avec autant d'insistance, et contrairement à l'intérêt bien évident du peuple hollandais, l'abandon du Limbourg ou du moins l'occupation de Maestricht et de Venloo par la Confédération germanique, et pour qu'une idée aussi anti-nationale ait pu se populariser en Hollande, il faut que les souffrances de ce pays soient devenues bien vives, et que les charges que le *statu quo* lui impose semblent bien pesantes. (*Observateur.*)

TRAVAUX DES CHAMBRES BELGES.

Outre les budgets qui, cette année encore, n'ont été votés que trois mois après l'ouverture de l'exercice, retard qui a encore nécessité des crédits provisoires, ce qui est un tort grave et une déplorable irrégularité, 21 lois ont été votées, savoir :

La loi portant suppression du décime subventionnel de guerre.

La loi sur les universités et les jurys d'examen.

La loi sur l'expulsion des étrangers.

La loi concernant les Belges qui ont pris du service à l'étranger.

La loi sur les naturalisations.

La loi ouvrant un crédit pour solder le prix de la transaction relative à la Sambre canalisée.

La loi relative à la taxe des lettres et au service de la poste rurale.

La loi sur les *los-renten*.

La loi sur le droit d'entrée du bétail étranger.

La loi sur la péréquation cadastrale.

La loi sur le contingent de l'armée.

La loi sur les concessions de péage.

La loi communale. — Et au sénat : la loi provinciale.

La loi relative à la taxe des barrières.

La loi ratifiant le traité de commerce conclu avec le Brésil.

La loi concernant la répression de la fraude dans le Limbourg.

La loi portant emprunt de six millions pour construction de routes.

La loi ouvrant un crédit pour travaux aux rives de la Meuse.

La loi relative aux naturalisations.

La loi sur l'avancement dans l'armée.

La loi sur la position des officiers.

La loi sur la perte du grade des officiers.

La loi du transit.

La loi relative à l'école vétérinaire.

La loi décrétant un emprunt de 30,000,000 de fr. pour les communications du pays.

La loi relative au système des poids et mesures.

En outre, plusieurs lois de transferts, de crédits provisoires, de pensions, de démembrements de communes, d'augmentations du personnel des cours et tribunaux.

Nous devons mentionner aussi la loi relative au canal de Zelzate, qui a été retirée par le gouvernement, et celle sur le conseil des mines, à laquelle le sénat a apporté des modifications, et qui devra par conséquent revenir à la chambre des représentants.

Parmi les discussions remarquables qui n'ont pas eu précisément une loi pour objet, mais qui cependant ont donné occasion de développer des principes ou d'exercer des pouvoirs, nous rappellerons :

La discussion sur l'élection du général Nyples.

La discussion cotonnière.

L'élection de membres du jury d'examen.

La discussion sur le contrat de fourniture des lits militaires.

La motion développée et accueillie favorablement par la chambre lors de la discussion du budget de l'intérieur, relativement aux beaux-arts et aux belles-lettres. (*Id.*)

LIEGE, LE 17 JUIN.

L'exposition de peinture touche à son terme. Un avis de la commission, que nous insérons plus loin, annonce la clôture pour lundi prochain au soir.

Dimanche et lundi l'entrée sera gratuite. Nous comptons voir la foule envahir pendant ces deux journées, la rotonde de la jolie église de Saint-André.

M. Théodore Dotreng, ancien membre de la seconde chambre des états-généraux, est mort avant-hier à Bruxelles. Il était âgé de 65 ans.

— On écrit de Vienne, 9 juin : Avant-hier, les princes français sont allés à Baden, pour faire leur visite d'adieu à l'archiduc Charles. Le 8, ils ont visité plusieurs établissements militaires et ont assisté à une manœuvre d'artillerie et de cavalerie, sur la bruyère de Simmering. Dans la même journée, ils ont pris part à une grande partie de chasse, ce qui les a empêchés d'assister au brillant feu d'artifice qui a eu lieu au Prater.

Aujourd'hui, ils dînent chez le comte de St.-Aulaire. La mort du roi de Saxe a suspendu toutes les fêtes qui devaient encore se donner.

Les princes feront demain leurs visites d'adieu ils quitteront Vienne le 11 au matin, ils se rendront par Klagenfurt et Vérone à Milan, où ils comptent rester quelques jours ils continueront ensuite leur route par Turin, pour se rendre à Paris.

— Nous apprenons que le gouvernement est disposé à accorder les subsides suivants : 1° 16300 frs. pour l'achèvement de la route de Virton à Arlon 2° 26000 frs. pour l'exécution de la route d'Arlon à Mersch; à la condition que la route de Virton à Echernach, passant par Arlon et Mersch, sera déclarée provinciale. L'acceptation de cette condition ne paraît pas devoir souffrir la moindre difficulté. La communication d'Echernach à Virton est trop importante pour rester purement vicinale. Il est impossible de l'achever sans recourir aux subsides de l'état, la province n'ayant pu donner pour chaque partie que 8000 frs. D'un autre côté, il est convenable, lorsque les communes auront rempli leurs engagements pour l'exécution de la route, de leur décharger du fardeau de son entretien en remettant à la province.

Enfin le précédent adopté par l'administration donnera l'assurance que, lorsqu'il s'agira de l'établissement de la troisième partie de Mersch à Echernach, les communes intéressées pourront aussi

compter sur trente cinq mille francs de subsides environ.

(J. d'Arlon.)

— On écrit de Bruges, 14 juin.
« Hier un grand malheur a eu lieu ici, dans la distillerie du sieur Roelof. Pendant qu'on essayait une nouvelle machine à vapeur, la chaudière a éclaté deux personnes ont été horriblement brûlées; l'une a déjà expiré. »

— Dans la séance de l'Académie des sciences de Paris du 13 juin, il a été donné connaissance d'une lettre adressée par un M. de Nerveaux, datée de St-Come, qui communique un fait curieux pour ceux qui s'occupent d'ornithologie et qui se rapporte aux mœurs du rossignol. Ce fait a été observé pendant l'inondation qui a fait récemment tant de ravages en France :

« Une partie de mon jardin, dit-il, a été envahie par les eaux, qui, montant rapidement, commencèrent à couvrir une haie située dans la partie la plus basse. Un rossignol avait établi son nid dans cette haie, et comme je m'attendais à ce que les eaux gagneraient le niveau de ce nid, je l'observais plusieurs fois par jour; je pouvais m'en approcher jusqu'à une distance de six pas. Il y avait d'abord quatre œufs. Un matin je n'en vis plus que deux, l'eau n'était alors distante du nid que d'un pouce environ. Je pensais que les deux œufs manquant avaient été submergés; mais peu d'instants après, n'en ayant vu qu'un seul, j'observai avec un redoublement d'attention, et quel fut mon étonnement, lorsqu'ayant vu les deux oiseaux s'envoler en rasant la terre, je m'aperçus que le dernier œuf était disparu. Les oiseaux s'étaient dirigés vers la partie la plus élevée de mon clos; en visitant le lieu où ils étaient posés, je retrouvai les quatre œufs dans un nouveau nid distant du premier de cent cinquante pas environ. Un nouvel œuf fut pondue puis; la couvée réussit fort bien. »

— Il est tombé tant de neige le 27 mai, aux environs de Leipsic, qu'on a pu se promener en traîneau.

— Un fait récent vient de démontrer l'habileté des faussaires. Un chimiste fut chargé dernièrement par l'un de MM. les juges d'instruction de l'examen d'un passeport trouvé entre les mains d'un homme inculpé de vol, ce passeport étant argué de faux.

Les recherches chimiques faites sur cette pièce démontrent que les écritures qu'on a fait réparer par les procédés chimiques étaient au nombre de trois, et que le passeport avait été lavé deux fois. En effet, on aperçoit dans les caractères qui ont reparé une écriture tracée par une main habile; 2° une écriture incorrecte, tracée par un homme qui n'a pas l'habitude d'écrire; 3° l'écriture qui était sur le passeport au moment de sa saisie.

D'après ce qu'a vu l'expert, le passeport aurait servi à trois personnes, délivré à une femme, il a été saisi portant les nom et prénoms d'un homme arrêté sur une accusation de vol. (Droit.)

— Les journaux anglais rapportent l'anecdote suivante :

« Il y a quelques temps un fait, probablement unique en son genre, s'est passé à Cambden; le voici: Un homme veuf et déjà d'un certain âge s'éprend d'un bel amour pour une très-jeune fille et l'épouse. Peu après le mariage avait eu de son premier mariage devient aussi amoureux non d'une jeune personne, mais de la mère de la nouvelle femme de son père, femme du reste encore à la fleur de l'âge; il lui offre sa main et bientôt le jeune homme et la veuve sont unis par les liens du mariage. Ainsi voilà un père gendre de son fils, et une épouse qui devient non-seulement belle fille de son propre beau-fils, mais encore belle-mère de sa mère, qui elle-même se trouve être la belle-fille de sa fille, tandis que le mari de celle-ci est beau-père de sa belle-mère et beau-père de son père. Ce sera bien une autre confusion s'il vient un jour des enfants de ces deux mariages singuliers. »

DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

(3^e Article.)

C'est toujours avec un sentiment pénible que nous avons vu les capitalistes du pays entraînés vers les spéculations de bourses, les opérations de fonds publics. Engagés sur ce terrain mobile et dangereux combien de fortunes ont été englouties, combien de capitaux qui auraient pu alimenter la production du pays; y faire éclore des industries nouvelles, y développer le travail, ont été détournés de cet utile emploi, pour aller à l'étranger solder la guerre civile, ou combler le déficit creusé dans les caisses de l'état par les dilapidations des cours. Nous ne croyons point devoir nous appesantir sur cette matière, les désastres récents des porteurs d'effets espagnols à la bourse de Bruxelles ont encore une fois mis au grand jour tous les périls des spéculations de fonds publics.

Certes, en présence d'événements pareils, nous devons ranger parmi les avantages les plus notables de l'esprit d'association, la direction nouvelle donnée aux capitaux, qui se sont déjà grandement détournés de toutes les affaires de bourses, pour se porter vers les opérations de l'industrie, auxquelles, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, ils vont donner

une activité toute nouvelle, et qui sera sans exemple même dans nos industrieuses contrées. — On ne saurait donc trop se féliciter, nous le répétons, de voir nos capitalistes entrer dans une voie où se rencontre, avec plus de sécurité pour eux, l'inappréciable avantage d'un immense développement de travail pour les populations ouvrières.

Nous savons très bien qu'à côté de l'esprit d'association, il y a la plaie de l'agiotage. C'est ce qui nous faisait dire, lors des premières acquisitions de la banque: une grande responsabilité morale pèse sur cet établissement, s'il s'agit réellement d'opérations industrielles, où les preneurs d'actions trouveront sécurité et profit, nous applaudissons, de toutes nos forces, aux entreprises nouvelles; mais si elles n'avaient pour objet que le bénéfice d'une prime, si des capitalistes trop confiants ne trouvaient à fin de compte que pertes et déceptions, les hommes qui auraient présidé à ces opérations, qui les auraient couvertes de leur patronage, et qui sans doute, n'ignoraient point les avantages que le pays pourrait recueillir du développement de l'esprit d'association, ces hommes, disons-nous, auraient à se reprocher d'en avoir imprudemment arrêté les progrès, de l'avoir peut-être même tué dans son germe.

Depuis, nous avons vu placer à la tête des sociétés anonymes, des hommes qui se recommandent sous le double rapport de la probité et de la capacité industrielle, et nous nous sommes rassurés, au moins sur les résultats généraux des nouvelles associations. Une autre raison plus importante encore aurait pu fournir tous les appaisements désirables à quelques-uns de ceux qui ont combattu l'esprit d'association, c'est la prudence, la réserve de nos concitoyens en présence des appels faits à leurs capitaux. Quoiqu'on dise, ils ne se sont point précipités en aveugles dans toutes les entreprises qui leur ont été offertes. Qu'on jette un coup d'œil sur la cote de la bourse de Bruxelles, et l'on trouvera la preuve de la vérité de nos paroles. Les actions de bon nombre de sociétés nouvelles ne s'élèvent guère au-dessus du pair, et, suivant nous cependant, la plupart de ces entreprises offrent toutes les garanties de succès désirables.

Certes, nous applaudissons à cette sage réserve, mieux vaut mille fois, en cette matière, un excès de prudence, de timidité même, parmi les capitalistes, que de les voir s'aventurer à la légère et sur la foi d'un programme. L'exemple de l'Angleterre est là, sachons le mettre à profit; elle doit, sans aucun doute, la prospérité ou nous la voyons parvenue à l'esprit d'association, c'est lui qui a créé ses canaux, ses routes, ses docks, ses vaisseaux mêmes. Mais, on le sait, en présence de ses miracles, l'Angleterre n'a point toujours su se garantir de l'entraînement du succès, de l'appât de bénéfices exagérés, et un grand nombre de fortunes particulières ont été s'engloutir dans des spéculations hasardeuses (1).

Il s'est formé dans notre pays diverses sociétés charbonnières. Nous avons déjà plusieurs fois exprimé l'opinion que les associations nous semblent particulièrement favorables aux exploitations de mines (2), parce que cette industrie doit manœuvrer sur de grands capitaux, pour recevoir tous les développements qui en assurent le succès. Il faut remarquer encore qu'elles mobilisent un genre de propriété qui jusqu'ici se trouvait fort souvent monopolisé dans les mains de quelques familles puissantes. Il se formait bien des associations; mais elles étaient encore composées de grands capitalistes, les fortunes modiques n'osaient s'aventurer dans ce genre d'entreprise, qui, entre autres chances désavantageuses, offrait celle d'un rappel de fonds auquel le petit capitaliste n'était pas toujours en état de faire face. Il n'en sera plus ainsi aujourd'hui; pour une somme modique on pourra devenir propriétaire de houillère, sans être exposé à l'inconvénient dont nous parlons. — Sans doute, on ne verra plus sortir de ces exploitations des fortunes colossales, puisque les bénéfices se trouveront répartis sur un plus grand nombre de personnes; mais aussi ces mêmes bénéfices seront plus assurés, et les chances de revers beaucoup moins nombreuses.

(1) Un économiste français rapporte que la manie des entreprises d'industrie en Angleterre, était telle qu'un plaisant fit publier dans les journaux qu'il avait trouvé le moyen de faire du bois avec du fumier, il proposait une société anonyme pour l'exploitation de cette industrie nouvelle. On dit qu'il se rencontra des actionnaires.

(2) En Angleterre le plus grand nombre des mines de houilles sont exploitées par des associations.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 16 JUIN.

Naissances: 5 garçons, 4 filles.

Décès, 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir: Joseph Goulet, âgé de 36 ans, tisserand, rue Grande Nassarue, époux d'Anne Catherine Franck. — Marie Catherine Begon, âgée de 75 ans, garde malade, rue Vert-Bois, veuve de Jean François Paul. — Catherine Evvard, âgée de 75 ans, blanchisseuse, rue derrière Saint-Georges, veuve en 2^me, noces de Jean Joseph Forire.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

Clôture de l'exposition.

Le salon sera fermé lundi, 20 du courant, à six heures du soir.

L'entrée au salon sera gratuite pendant les deux derniers jours, dimanche 19 et lundi 20.

Il sera procédé sous peu au tirage de la loterie des tableaux achetés par la société. Un avis fera connaître le jour auquel cette opération aura lieu.

Liège, le 16 juin 1839.

Par la commission, le président, L. JAMME.
Le secrétaire, VISCHERS.

ANNONCES.

UN COCHER connaissant parfaitement son état, peut se présenter au n° 130, rue Hors-Chateau. 606

BELLE VENTE DE MEUBLES, POUR CAUSE DE DÉPART.

Mercredi 22 juin 1836, à 2 heures de relevé, le notaire BIAR vendra à la maison, n° 322 bis, rue Beaurepart, près de l'évêché, à Liège, un beau MOBILIER, consistant en secrétaire, commodes, armoire, bibliothèques, tables, chaises, bois de lit, dont la plupart en acajou et le restant en chêne, une belle pendule et 2 vases incrustés, flambeaux, plaqués et dorés, tables à jeu et à ouvrage, glaces, miroirs, lits, matelats, draperies et rideaux unis et brodés tant pour lit que pour fenêtres, garnitures de feu, verres, cristaux, batterie de cuisine et autres objets, plus 300 bouteilles de vin pommar 1834 et 70 idem de Chabli, même année.
ARGENT COMPTANT. 623

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)

LISTE DES LOTS HEUREUX QUI SERONT TIRÉS
A LA TOMBOLA DU 19 JUIN 1836.

	Francs.	Cent.
1. Une pendule,	435	"
2. Une paire vases médicis,	60	"
3. Une table à ouvrages,	50	"
4. Un nécessaire de dame,	45	"
5. Une tabatière en argent,	40	"
6. Un nécessaire d'homme,	40	"
7. Une demi douzaine de foulards,	37	"
8. Une boîte à thé,	36	50
9. Une boîte à liqueurs,	33	"
10. Une bouilloire à l'esprit de vin,	32	"
11. Un nécessaire de voyage pour dame,	30	"
12. Un tapis de table,	28	"
13. Un tête-à-tête,	27	"
14. Une boîte à gants contenant 6 paires gants boivin,	25	"
15. Un parapluie,	24	"
16. Une lorgnette jumelle,	21	"
17. Une ombrelle,	20	"
18. Deux corbeilles à fruit en cristal,	16	"
19. Une boîte à essences,	16	"
20. Deux compotiers en cristal,	15	"
21. Un lorgnon,	14	"
22. Une paire chandeliers plaqués,	14	"
23. Une pince à sucre en argent,	9	50
24. Quatre écrans de vue,	7	"
25. Un porte-feuille,	7	"
	Francs	782
Plus pour achat de lots malheureux		48
	Total	800

Le secrétaire, J. L. MOTTARD.

Lundi 27 juin 1836, à 2 heures, en l'étude du notaire Adams à Liège, on réexposera en VENTE publique, en deux lots séparés, la belle MAISON de feu M. le doyen BOUCQUEAU et les BATIMENS qui sont vis-à-vis, rue des Célestines à Liège, sans faculté de surenchérir et aux conditions à voir chez ledit notaire. 646

ON CHERCHE UN REMPLAÇANT POUR LA MILICE DE 1835.

S'adresser au numéro 833, rue Pont-d'Ile. 644

Vendredi, 17 de ce mois, à deux heures, le notaire PAQUE continuera la VENTE de MEUBLES de feu M. le curé Arnold, à Coronmeuse. 646

A VENDRE ou à LOUER pour la Saint-Jean, une MAISON quai de la Sauvenière, n° 799. 561

A VENDRE une partie d'EPEAUTRE, 1^{re} qua lité, récolte de 1835 — S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 42. 597

15 ou 20 MILLE francs à PLACER sur hypothèques à 4 p. c. S'adresser au notaire ADAMS, derrière St-Paul. 642

A VENDRE de rencontre une BIROUCHETTE, rue Souverain-Pont, n° 334. 583

A VENDRE une PORTE COCHERE avec son encadrement en pierre de taille, et une grille en fer, d'environ 2 mètres et demi de longueur, quai de la Sauvenière, n° 9.

Une SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE à proximité de Liège, demande un DIRECTEUR CONTRÔLEUR ou RECEVEUR. S'adresser place Verte, n° 43. 621

M. Louis DEJAER, homme de loi, demeurant place Ste-Claire, n° 435, est chargé de LOUER pour entrer en jouissance, le 24 juin 1836.

UNE BELLE
ET

GRANDE MAISON,

Avec porte cochère, remise, écurie, pompes à l'eau douce et à l'eau de pluie, grande cour et jardin en terrasse, située à Liège, rue fond St-Servais, n° 151, s'y adresser pour la voir les mardi et vendredi de chaque semaine de 3 à 5 heures de relevée. 595

VENTE PAR LICITATION
EN UN SEUL LOT,

De deux MAISONS, boutiques, avec deux jardins en dépendant, mesurant ensemble 8 à 9 perches, situés sur le Rivage, commune de Herstal.

Qui aura lieu mardi, 28 du courant, à 11 heures du matin, en présence de M. OPHOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais n° 443, et par le ministère de M. COURARD, notaire, à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance séant audit Liège, en date du 25 mai dernier. 638

Vente

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le 21 juin courant, à 2 heures, il sera VENDU aux enchères, pour sortir de l'indivision, par le ministère de M. DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, une CREANCE de quatre mille six cents francs, produisant intérêt à cinq pour cent, et bien hypothéqué. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 686

A VENDRE

UNE BELLE

PRESSE A LITHOGRAPHIER,

AVEC SES ACCESSOIRES

ET

PLUSIEURS BELLES PIERRES,

RUE BASSE SAUVENIÈRE N° 840.

A SURENCHÉRIR du 20^e, jusqu'inclus le 24 juin courant, le prix d'une MAISON portant le n° 104, sise à Liège, rue Agimont, qui a été adjugée provisoirement moyennant 6,050 frs. S'adresser en l'étude du notaire DELEXHY, rue Saint-Severin. 610

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le mardi, 21 juin courant, à 10 heures du matin, il VENDRA aux enchères, en son étude rue Féronstrée, une MAISON n° 2, située en cette ville, quai de la Sauvenière, avec terrain et dépendances, communiquant à la rue sur la Fontaine. La mise à prix est de 12,000 francs. Il y a sécurité et facilité de paiement. S'adresser audit notaire DUSART. 585

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti-scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile n° 31.

Une médaille a été décernée à l'auteur.

MAUX DE DENTS.

La créosote Billard enlève à l'instant et pour toujours la douleur de dent la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. 2 francs le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Froidbise, rue Pont-d'Ile, 831, à Liège, Étienne, à Verriers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve. 594

Le mardi 21 juin 1836, à 11 heures du matin, il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 588, procédé à la VENTE aux enchères.

D'UNE MAISON et toutes dépendances, avec JARDIN entouré de murs, d'une contenance de 4 perches 35 aunes 89 centiaunes (1 verge grande) environ; le tout situé en la commune de Jemeppe, canton de Holoenne-aux-Pierres, portant le n° 297, joignant du levant à M. Dupont, du midi à la grand route, du couchant et du nord à Mad. V. Vielvoye, née Salmon.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente et avoir de plus amples renseignements, en la demeure, à Jemeppe, de M. FASTRE, avocat, et en l'étude dudit M^r. GILKINET. 604

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION

DES

MINES DE CALAMINE

FER ET PLOMB.

Par pétition ci-après transcrite, laquelle a été enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 9 juin 1836, sous le n° 1437 du répertoire particulier, le sieur Mahyleroy et C^e, domicilié à Huy, a demandé la concession des mines de calamine, fer et plomb, gisant sous des terrains d'une étendue superficielle de 95 hectares 70 millièmes dépendans de la commune de Huy.

A MM. les membres composant la députation des états de la province de Liège.

Messieurs,

Le soussigné Mahyleroy, fabricant et compagnie, domicilié à Huy, ont l'honneur de vous exposer qu'ils ont découvert dans les biens des sieurs Philippart et Goffart, situés dans la commune de Huy, les mines de calamine, fer et plomb.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés depuis long temps, nous ont fait reconnaître qu'il existe dans les terrains susdits, les mines de calamine, fer et plomb, qui par leur richesse, méritent d'être exploitées et livrées au commerce.

Désirant nous livrer à cette entreprise, nous venons, messieurs, demander la concession desdites mines gisantes sous des terrains d'une superficie de quatre-vingt-quinze bonniers métrique soixante-six aunes, dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, en partant du point A, situé à l'angle sud-est de l'église de Statte, par une ligne droite tirée sur la maison de Mathias Gaillard point B, de ce point par une deuxième ligne droite se terminant sur le point de réunion de la Ruelle des Malades avec la Grande Route de Liège à Huy point C.

A l'est-sud-ouest du point ci-dessus en suivant vers sud-est la Grande Route de Liège à Huy jusqu'à la porte faisant la séparation de la ville avec le faubourg; ensuite suivre vers sud-ouest le faubourg St. Hilaire et la ruelle de ce nom jusqu'à la Meuse point D.

A l'ouest, de ce point en suivant la rive gauche de la Meuse jusqu'au point E; de ce point par une troisième ligne droite tirée sur une petite chapelle; ensuite suivre la Grande Route de Huy à Tirlemont jusqu'en face de la maison de M. Devaux point F, de ce point par une quatrième ligne droite tirée de l'église de Statte sur le pont et s'arrêtant à ladite maison jusqu'au point A, point de départ.

Nous offrons aux propriétaires des terrains circonscrits dans la présente demande, cinquante centimes par bonnier métrique, ayant fait la découverte de ces mines et possédant une usine pour les manipuler et qui est en stagnation faute de matière première, nous croyons avoir des titres fondés à l'obtention de la concession que nous sollicitons, et une foule d'autres considérations que nous pourrions invoquer, que nous nous abstenons quand à présent, nous réservant d'y recourir ultérieurement, s'il en est besoin.

Pour l'exécution des travaux nous nous conformerons ponctuellement aux instructions qui nous seront données par l'administration des mines.

Plein de confiance dans votre justice, nous nous persuadons, messieurs, que vous voudrez bien livrer notre demande à une prompte instruction et l'appuyer auprès du gouvernement.

Dans cet espoir, nous avons l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, Mahyleroy et Cie.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 14 juillet 1820.

Arrête:

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et Huy feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois les autorités locales susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux autorités locales susdites. En séance à Liège, le 11 juin 1836.

Présens: Messieurs baron Vandenssteen, gouverneur président, Boussemart, Deléeuw, Waltery, de Collard-Trouillet, baron de Lamberts, et F. N. J. Warzee, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier des états de la province de Liège,

F. N. J. WARZEE

BOURSES.

PARIS, LE 15 JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant...	108 15	108 20
fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 05	80 05
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc. comp...	100 05	100 05
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 4 ^e nov. comp...	41 14	41 14
fin cour...	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	14 5/8	14 3/4
Dte. pass. sans int. compt...	12 3/8	12 3/8
Emp. des cort. J. de mai 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834...	00 00	00 00
fin courant...	00 00	00 00
Coupons cortés...	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt...	102 1/2	102 1/2
fin courant...	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt...	102 7/8	103 00
fin cour...	000 00	000 00
Banque de Belgique...	119 00	119 00

AMSTERDAM, LE 15 JUIN.

Dette active...	56 3/8	Rente française...	100 00
diliérée...	0 0/00	Métalliques...	100 5/8
Billet de chance...	24 13/16	Russie, H. et C ^e ...	104 5/8
Syndic. d'amort...	97 15/16	Esp. rente perp...	42 5/8
3 1/2...	81 3/4	Naples falconnet...	60 00
Soc. de comm...	173 1/2	Brsiliens...	00 00

LONDRES, LE 14 JUIN.

3 p. consolidés...	92 0/0	Escompte...	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/4	Différés...	18 7/8
Holl. Dette active...	57 0/0	Passives...	12 3/8
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie...	110 1/4
Portugais, 5 p. c.	81 1/2	Brsil. Empr. 1834...	87 0/0
Id. 3 p. c.	53 0/0	Mexicains, 5 p. c.	35 0/0
Espagne. Cortés...	41 1/8	Colomb...	00 0/0

ANVERS, LE 16 JUIN.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	518 1/2 p. A		
Rotterdam...	518 1/2 p. A		
Paris p. fr. 100...	118 1/2 p. A	118 p. A	117 1/2 p. A
Londres p. Estr.	12 07 1/2	12	00 0/0
Ham. p. 40 HB.	35 1/8	34 7/8	34 3/4 A
Bruxelles...	114 1/2 p		
Gand...			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.		500			437 1/2 P
Dette act. 5	105 0/0 A	E. à L. 1824	5		87 0/0 P
diff. 44	0/0 A	ESPAGNE.	5		
BELGIQUE.		R. Guebbl.	5		
Emp. 48 m.	101 1/2 A	R. P. à Am.	5		
A. B. 1835.		Emp. 1834			42 1/2 3/8
Act. de la B.		Dette diff.			15 0/0 P
HOLLANDE.		Cortés à P.			
Dette act. 2 1/2					
Rte. remb. 5	97 1/2 P	dit Coup.			
AUTRICHE.					
Métall. 5	103 3/4	Cert. Falc.	5		105 1/2 P
Lots fl. 100.	256	ÉTAT-ROM.			
fl. 250.	426	A levée 1832.	5		102 1/4 P
fl. 500.	685	P à An. 1834.	5		101 3/4 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	114 1/2 P				

Malgré la hausse de Londres nous n'étions pas animés au commencement de la bourse, Ardoin ouvert 42 1/2 3/8 reste 42 1/2 cours.

Primes à un mois 44 1/4 dont 1/4. Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures. Point de variation.

VENTES PUBLIQUES.

Cafés. — 200 balles Brésil, prix non indiqué. Sucres bruts. — 40 caisses Havane blond id.

BRUXELLES, LE 16 JUIN.

Emp. R., fin cour	104 3/4	Synd. d'amort.	00
pr. à 1 mois	000 0/0	Lost. r. av. cour.	97 1/4 A
Dette active...	55 1/4	inscrip.	97 1/4 A
Empr. de 1832...	98 3/4	A Métalliques...	103 3/4 P
Act. Société Gén.	825 0/0	Naples...	95 0/0 A
So. de Com. de cy	134 0/0	Rome...	102 1/2 A
Ban. de Belgique	119 1/4	P Brésil. Rotsch...	86 7/8 P
So. du c. de S-O	107 3/4	A Emp. Ard. 1835...	42 5/8 P
S. Hauts-Four.	127 3/4	P Emp. Guabh.	00 0/0
Wasmé-Hornu.	100 1/4	P. à Am.	00 0/0
Bauq. fonce.	99 0/0	P Fin cour.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	112 1/2	P D. différés...	15 0/0 P
Sclasm.	105	A Id. 1835...	00 0/0 P
Société nationale.	120 1/2	P Cortés à Paris...	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	à Londres...	00 0/0
Levant de Flenu.	105 0/0	A Coup. Cortés...	00 0/0
Charb. d'Ougrée.	110 1/2	CHANGES.	
Sars-Longchamps	104 0/0	A Amsterdam...	010 p.
Fourm. des Vennés	103	A Londres et...	00 0/0
St.-Léonard...	104 1/2	A Paris...	00 0/0
Dette active. Hol.	55 3/4		

VIENNE, LE 7 JUIN.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 1369 1/2.

MARCHÉ.

Liège, le 16 juin. — Froment, l'hectolitre, 14 84. — Seigle, 14 74. — H. Liézac, Imp. du Jour, rue du Foc-d'Or, n° 622, à Liège